FNEC FP 63
FO

GT Contractuels enseignants 1er degré

Du vendredi 4 Avril

La délégation FO a porté en toute indépendance les revendications des personnels.

- Grille indiciaire : La grille indiciaire est celle qui a été fixée en date du 15/06/2022. L'administration indique qu'une accélération de la cadence d'avancement sera proposé l'année prochaine. C'est maintenant qu'il faut augmenter les salaires ! Nous demandons que l'ancienneté des collègues soit prise en compte afin qu'il n'y ait pas d'inégalité de traitement entre les personnels. L'administration indique que le rattrapage de l'ancienneté des collègues acquis avant 2022, se fera lors de leur prochain changement de niveau. Saisissez-nous pour toutes questions relatives à votre indice de rémunération, nous suivons individuellement chaque dossier.

- Frais de déplacements : Nous avons dénoncé les retards accumulés de défraiement, les difficultés avec le logiciel DT Chorus, le taux de remboursement qui est bien trop bas, le motif de transports en commun incompatibles avec les horaires des établissements qui empêche d'être défrayé…Pourtant les collègues se déplacent pour assurer leur mission et cela pèse directement sur leur porte-monnaie ! Nous vous accompagnons pour remplir vos frais de déplacements, ainsi que pour réclamer vos frais de repas dans certains cas. Contactez-nous .

- Renouvellement de contrat : L'administration indique qu'elle se base l'ancienneté, associée à « la manière de servir » au moment du renouvellement des contrats. Là aussi, il ne faut pas rester isolé si vous n'êtes pas renouvelés. Nous intervenons auprès de l'administration quand nous sommes saisis et nous avons déjà gagné en obtenant des renouvellements. Pour l'instant aucune information n'a été communiquée sur le nombre de contractuels envisagé à la rentrée prochaine.

- Affectation : Nous demandons que les collègues puissent émettre des vœux pour leur affectation. L'administration refuse cette demande et répond qu'elle affecte les collègues au plus proche de leur résidence familiale. Nous savons que certains collègues se retrouvent dans des conditions d'exercice chaque année dus à l'éloignement. Nous accompagnons les collègues pour trouver des solutions individuelles, car les contractuels ne sont pas corvéables à tout prix !

- Subrogation : Nous réclamons la mise en place de la subrogation qui éviterait de nombreuses conséquences financières lourdes si celle-ci était mise en place. Après une mise en place prévue en Janvier 2025, reportée en juillet, cette fois l'administration nous annonce Janvier 2027 !! On se demande si ce n'est pas une blague…En tous cas, ce n'est clairement pas la priorité du gouvernement !

- Formation : Les sessions de formation pour les néo-contractuels sont désormais organisées pendant les vacances scolaires. L'administration s'étonne du nombre de collègues absents lors des dernières sessions ! La formation c'est sur le temps de travail qu'elle doit se faire !

- Entretien Professionnel : Nous sommes intervenus pour dénoncer les multiples visites de conseillers pédagogiques subis chaque année, en plus de l'évaluation par l' inspecteur de certains collègues. C'est beaucoup de pressions, d'autant plus qu'il n y a pas d'harmonisation d'une circonscription à une autre. C'est aussi une inégalité vis-à-vis des enseignants titulaires qui n'ont que 4 évaluations sur l'ensemble de leur carrière ! L'administration nous informe qu'elle entend cette problématique et qu'elle va harmoniser les modalités de suivi.

- Temps partiel : Nous avons demandé que les collègues du 1er degré puissent demander des temps partiels. Ils étudieront les demandes au cas par cas.

- Autorisations d'absence pour préparer le concours : L'administration indique qu'elle octroie systématiquement 2 jours. Nous avons indiqué que certains textes préconisent 5 jours, mais nous recevons une fin de non-recevoir. Nous avons bien sûr fait le lien avec les difficultés de remplacement…